



COMMUNE DE CLANS

EXTRAIT DU REGISTRE DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An deux mille vingt-quatre et le huit novembre, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Roger MARIA, Maire.

Présents : Mesdames CAILLAUD Madeleine, RAPUC Louise Adjointes, Messieurs CIAMPOSSIN Max, IPPOLITO Philippe, Adjointes, Mesdames Messieurs les conseiller(e)s en exercices : AURRAN Robert, BOUZIDI Yasmine, CATAVITELLO Thierry, FAVARO Marion, LAURENT Marianne, PAPIER Patrick, RALLON Daniel.

Absents excusés : MURAZZANO Marc représenté par AURRAN Robert

Absents non excusés : Madame SAMPEDRO Nathalie, Monsieur JACOB Patrick.

Nb de membres : 15

Présents : 13

Votants : 13

Pour : 13

Contre :

Abstention :

Délibération n° 2024-35D : Admission en non valeurs

Monsieur le Maire expose présente au Conseil Municipal l'état arrêté au 25 juin 2024 par le SGC de Plan du Var relatif à des créances qu'il y aurait lieu de régulariser, sachant qu'elles ne seront jamais recouvrées malgré les relances du Trésorier.

Le montant des dites créances s'élève à la somme de 2 302.15 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL, ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré

- APPROUVE la régularisation des comptes de la collectivité, sachant que des crédits sont ouverts au budget à cet effet.
- ACCEPTE de passer en non-valeur la somme de 2 302.15 € comme précisé dans l'état joint à la délibération.

Ainsi fait et délibéré à Clans les, jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en préfecture le 13/11/2024

Et publication ou notification du 13/11/2024



Le Maire

Roger MARIA